Avenant au règlement intérieur du 05/11/2024 Ecole élémentaire Claude FORET

LOCAUX - SECURITE

L'accueil des classes de l'école maternelle à l'école élémentaire couvre la période des travaux de l'école maternelle.

L'accueil des élèves à 8h50 et à 13h20 ainsi que les sorties le midi et le soir sont divisés en 2 zones distinctes dans la cour élémentaire; zone maternelle et zone élémentaire. Les toilettes sont partagées.

FREQUENTATION ET OBLIGATIONS SCOLAIRES

Les demandes d'autorisation d'absence écrites des familles pour répondre à des obligations à caractère exceptionnel seront adressées à la Directrice qui les transmettra à l'IEN (Inspecteur de l'Education Nationale), en respectant un délai de **un mois** avant le départ.

L'élève, Vu et pris connaissance, Les parents, Vu et pris connaissance,

Avenant au règlement intérieur du 05/11/2024 Ecole élémentaire Claude FORET

LOCAUX - SECURITE

L'accueil des classes de l'école maternelle à l'école élémentaire couvre la période des travaux de l'école maternelle.

L'accueil des élèves à 8h50 et à 13h20 ainsi que les sorties le midi et le soir sont divisés en 2 zones distinctes dans la cour élémentaire; zone maternelle et zone élémentaire. Les toilettes sont partagées.

FREQUENTATION ET OBLIGATIONS SCOLAIRES

Les demandes d'autorisation d'absence écrites des familles pour répondre à des obligations à caractère exceptionnel seront adressées à la Directrice qui les transmettra à l'IEN (Inspecteur de l'Education Nationale), en respectant un délai de **un mois** avant le départ.

L'élève, Vu et pris connaissance, Les parents, Vu et pris connaissance,